Longue et heureuse retraite au Dr Brand!

Après avoir soigné des générations de Palinzards, le Dr Brand a émis le souhait de cesser de pratiquer (il a fermé son cabinet fin juin).
Bien que spécialiste des maladies tropicales, il a été durant toutes ces années le médecin de famille tel que nous les apprécions; toujours disponible, dévoué pour son prochain, adoptant une attitude très humaine qui mettait à l'aise son patient, il savait écouter et rassurer; nombreux seront ceux qui le regretteront.
Le Dr Brand a aussi montré de l'intérêt pour sa commune puisqu'il a siégé au Conseil communal – qu'il a présidé durant quatre ans – du 1er janvier 1962 au 31 décembre 1969, date à laquelle il a été élu à la Municipalité; il a été responsable du dicastère des Ecoles jusqu'à la fin de 1973.
Nous souhaitons une longue et heureuse retraite au Dr Brand!

Promotions des classes d'Epalinges

Remise des certificats et attestations

Classe 8DT de M. Alain Amstutz – attestation: Branco Pedro, Giaquinto Laura, Gruber Andy.

Classe DES/2 de M. Michel Bachmann – attestation: Clerc Karim, Vautravers Michaël, Zangui Youness.

Classe 9DT de Mme Véronique Golaz – certificat: Bazzucchi Grégory, Bonny Mathieu, Bonzon Sandy (reçoit le Prix de dessin de M. Valerio Monti), Christen Andrea, Da Costa Gomes Gabriella, Desarzens Tiffany, Muminovic Vehid, Oliveira Liliana, Omuku Minadiki, Perrin Christophe, Vautravers Cynthia, von Schinkel Jennifer – attestation: Montferrini Manuela.

Classe 9DS de M. Frédéric Ermatinger – certificat: Bender Anaelle, Bezençon Guillaume, Breitenhuber Johann, Cochand Jérémie, Coowar Baptiste, Corminbœuf Sylvie, Decrey Stéphane, Donze Gaëlle, Favez Virginie, Gutmann Megan, Issad Youva, Krattinger Caroline, Mandelbaum Philip, Mufalle Stéphanie, Périsset Claudia, Rieder Audrey, Schneider Valentine, Sonnay Aurélie (reçoit le Prix de français de Mme Marie Monti-Pasche), Stampfli Frédéric, Toffanin Sonia – attestation: Gautier Clément.

Photo Heidi Viredaz-Bader, Epalinges

NOTRE HISTOIRE

Epalinges au temps jadis

Dans le dernier numéro de ce journal, nous avons relaté quelques découvertes faites dans le premier livre de comptes de notre commune, entre 1693 et 1729. Comme nous avons poursuivi nos investigations jusqu'à la révolution vaudoise de 1798, nous nous faisons un plaisir de livrer ici un nouveau choix de constatations et anecdotes destinées à compléter nos connaissances du passé palinzard.

Les autorités communales

Il se confirme que, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (1798), les autorités communales sont composées d'un gouverneur local, dont la charge est limitée à une année, et de l'assemblée des communiers, formée de l'ensemble des bourgeois.
Le 1er janvier 1769, ce sont *53* communiers qui se réunissent pour élire leur nouveau gouverneur ainsi que deux meisseillers (gardes champêtres). Ils reçoivent chacun à cette occasion une petite indemnité et un pot de vin (1,16 litre).
Les trois élus devront encore aller prêter serment devant le représentant du bailli bernois à Lausanne.

Bourgeois et habitants

Les habitants sont les personnes qui résident dans la commune sans en avoir acquis la bourgeoisie. Ils sont astreints à payer chaque année une redevance d'un montant variable. Leur établissement est par ailleurs subordonné à une autorisation de l'assemblée des communiers, qui peut également prononcer leur bannissement, ainsi que nous l'avons relevé à plusieurs reprises.
Bourgeois et communiers avaient toute une série d'obligations communes, entre autres les corvées pour l'entretien des chemins sous la direction d'un «piqueur» nommé par l'assemblée. En 1778 par exemple, tous les hommes de la commune sont réquisitionnés pour travailler durant deux jours au grand chemin (la Girarde).

Biens communaux et propriétés privées

Au XVIIIe siècle, la commune d'Epalinges est propriétaire de 71 poses de terrain (alors d'une surface de 4300 m²), dont 47 en nature de pâturages, ainsi que de 16 poses de forêts.
Les pâturages communaux étaient mis à la disposition des agriculteurs. L'assemblée fixait chaque année le début de la pâture, qui variait du 15 avril au 15 mai. Elle désignait un berger pour la garde des moutons. Elle ordonnait, sous peine d'amende, de pourvoir les porcs de colliers de manière à identifier leurs propriétaires.
Les Palinzards étaient en outre au bénéfice de droits sur des pâturages situés à Cojonnex (région de l'Ecole hôtelière) et à Bressonnaz (Sainte-Catherine). Signalons qu'en 1772, le gouverneur d'Epalinges était Jean-Abram Chapuis de Mauvernay, hameau aujourd'hui disparu, à proximité du Chalet-à-Gobet! Un inventaire des surfaces de terrains dont les bourgeois d'Epalinges sont propriétaires nous apprend que les mieux pourvus sont une famille Chapuis des Planches avec 42 poses. Par ailleurs, 12 personnes disposent de domaines supérieurs à 20 poses.

Les taupiers dans leurs œuvres

Des taupiers sont également nommés par l'assemblée. Ils sont appelés à effectuer trois tournées annuelles: au printemps, après les foins et en automne.
En 1794, 3283 taupes et «derbons» sont capturés par deux frères Chapuis. Leur rémunération s'élève à un demi-batz par pose pour les bourgeois et à un batz par pose pour les habitants!

La lutte contre le feu

Pour lutter contre les incendies, les Palinzards devaient se contenter de moyens absolument dérisoires. Le seul matériel à leur disposition était constitué de «brochets» en cuir bouilli. Ce terme est dérivé de «broc», qui est un ustensile destiné à transporter des liquides. Les pompiers de l'époque se les transmettaient en formant une chaîne entre la fontaine ou le ruisseau le plus proche et l'endroit du sinistre. S'il est arrivé à la commune d'acheter des séries de brochets, elle imposait à tout nouveau bourgeois d'en offrir à la collectivité en plus de l'indemnité et du vin usuels.
C'est seulement en 1791 qu'Epalinges fit l'acquisition d'une pompe à feu, grâce à un subside de 160 florins octroyé par Leurs Excellences de Berne. Toutefois, comme l'engin s'est révélé trop lourd pour être déplacé rapidement, deux hommes ne pouvant suffire à le transporter, les autorités décidèrent la fabrication d'«une charrette à forme de tombereau»!
Les victimes d'incendies se trouvaient dans des situations désespérées. C'est la raison pour laquelle des collectes étaient constamment organisées en leur faveur. Nous citerons à titre d'exemple les secours financiers apportés par la population à Jean-Marc Baud, dont la scierie avait été ravagée par le feu en 1792.

Le «tirage»

Durant tout l'Ancien Régime, Epalinges a organisé une fête de tir annuelle, le «tirage».
L'achat d'une cible et de munitions ainsi que l'aménagement d'une butte figurent régulièrement dans les comptes communaux. Des prix sont également prévus pour les enfants.
Dans un procès-verbal de 1788, nous lisons la décision suivante, que chacun pourra interpréter à sa guise: «Ceux qui viendront remplis de vin seront privés de leur prix»!
Il y aurait beaucoup à dire sur les obligations militaires. Nous nous limiterons à relever au terme de cet article qu'en 1794, soit quatre ans avant la révolution vaudoise, *72* soldats palinzards ont été convoqués pour passer la revue.

Francis Michon